

AVIS PUBLIC

Demande de démolition 2023-0044



AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le mardi **4 juillet 2023**, à 18h00, afin de statuer conformément au Règlement 2023-10 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble suivant :

216, BOULEVARD DE MAPLE GROVE

Un document explicatif de la demande peut être consulté sur le site internet de la Ville dans la section Avis publics.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante : 660, rue Ellice bureau 100, Beauharnois, Québec, J6N 1Y1.

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la rencontre prévue pour l'étude de cette demande.

FAIT À BEAUHARNOIS, LE 22 JUIN 2023.

Sandra Boulanger
Greffière par intérim